



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 5 décembre 2018, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Suède et le Pérou, en leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et en étroite coopération avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé de la réunion que le Groupe a tenue le 18 octobre 2018 sur la République centrafricaine (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Pérou  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**

La Représentante permanente du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Karen **Pierce**

Le Représentant permanent de la Suède  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Olof **Skoog**



**Annexe à la lettre datée du 5 décembre 2018 adressée  
au Secrétaire général par les Représentants permanents  
du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord et de la Suède auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes  
et de la paix et de la sécurité**

**Résumé de la réunion consacrée à la République centrafricaine le 18 octobre  
2018**

Le 18 octobre 2018, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a tenu une réunion consacrée à la République centrafricaine. À cette occasion, les membres du Groupe ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), M. Parfait Onanga-Anyanga, d'experts de la Mission et de représentants de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Représentant spécial a donné un aperçu général des principaux faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion, ainsi que des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des engagements pris concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

Les membres du Conseil ont posé des questions sur la participation des femmes à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, sur l'application des recommandations formulées lors du Forum de Bangui lors des pourparlers en cours, sur la visite du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, sur les besoins financiers de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants, sur les activités menées par la MINUSCA en vue d'encourager les femmes à participer, aussi bien comme candidates qu'en tant qu'électrices, aux élections devant se tenir en 2020-2021, sur la capacité de la Mission et de l'équipe de pays de rendre compte efficacement des violences sexuelles liées au conflit, et sur les effets de l'insécurité, de la pauvreté et des violations des droits de la personne sur les femmes, en particulier pour ce qui est de l'accès des filles à l'éducation. Plusieurs membres du Conseil ont demandé des précisions sur les échanges entre l'ONU et le Gouvernement concernant la faible participation des femmes à l'Initiative africaine et la nécessité de prévoir des mesures allant au-delà de l'octroi du statut d'observatrice. Pour l'essentiel, les points abordés durant l'exposé et la réunion ont été les suivants :

- L'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine a gagné en dynamisme, mais il faut redoubler d'efforts pour faire en sorte que les femmes y participent, impératif qui a déjà été souligné non seulement dans diverses résolutions et déclarations du Conseil de sécurité, mais aussi lors de la visite effectuée en juin par la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, M<sup>me</sup> Bintou Keita, et dans le cadre d'une visite de solidarité menée en août par des représentants du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa), du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le panel de facilitateurs a demandé aux parties de veiller à ce que les organisations de la société civile, en particulier les

organisations de femmes, soient invitées en qualité d'observatrices aux pourparlers directs organisés entre le Gouvernement et les groupes armés. Plusieurs intervenants, notamment des partis politiques, les autorités nationales et des partenaires internationaux, ont promis de veiller à ce que les femmes soient véritablement associées aux consultations précédant les pourparlers. La Communauté de Sant'Egidio a organisé une série de formations à la médiation à l'intention des dirigeantes, et des groupes locaux de femmes ont animé des ateliers visant à faire mieux connaître l'Initiative africaine à leurs communautés. Le Réseau des femmes d'influence en Afrique a par ailleurs ouvert en juillet une section nationale en République centrafricaine, qui regroupe des dirigeantes de la société civile, du secteur de la sécurité et de l'administration publique. À Bangui et dans les provinces, les dirigeantes et les organisations de femmes de la société civile continuent de jouer un rôle de premier plan dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la réconciliation au niveau local, en dialoguant directement avec les groupes armés en vue de les convaincre de déposer les armes et de cesser de s'en prendre aux civils ;

- Les femmes ne représentent que 14 % des ministres, 8,5 % des membres de l'Assemblée nationale, 8,3 % des membres de la Haute Cour de justice, 22 % des membres du Conseil économique et social, 17,3 % des fonctionnaires et 9 % des préfets et sous-préfets. Le Gouvernement a adopté une loi selon laquelle au moins 35 % des postes de la fonction publique dont les titulaires sont élus ou nommés doivent être occupés par des femmes, mais son application est subordonnée à la signature d'un décret présidentiel. Ce décret a été élaboré et validé et est prêt à être soumis au Conseil des ministres pour approbation. Par ailleurs, il a été proposé récemment de réviser le code électoral en vue de faciliter la participation des femmes aux élections qui auront lieu prochainement et l'on attend actuellement que cette proposition soit officiellement adoptée. En avril, un groupe de dirigeantes a commencé à militer pour l'adoption de ces révisions et de divers décrets présidentiels avec l'appui de la MINUSCA, d'ONU-Femmes, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et un financement du Fonds pour la consolidation de la paix et en partenariat avec les ministères compétents ;
- Le nombre de violations des droits de la personne et d'atteintes au droit international humanitaire a considérablement augmenté, notamment dans des régions qui, jusqu'à récemment, jouissaient d'une stabilité relative. L'insécurité, l'extrême pauvreté et le manque d'accès aux services de base continuent de nuire gravement au bien-être des femmes et à leur développement socio-économique. Le taux de scolarisation des filles a diminué. La violence à l'égard des femmes et des filles demeure une préoccupation constante ; 177 cas de violences sexuelles liées au conflit ayant touché 140 femmes et 85 filles ont ainsi été signalés depuis le dernier exposé. Souvent, ces actes sont le fait de plusieurs auteurs et font plus d'une victime ;
- En novembre 2017, une stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste pour 2018-2021 a été adoptée. En septembre 2018, l'ONU a organisé un atelier en vue de faire le point des progrès réalisés durant l'année écoulée par l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants. Elle a constaté que plus de 350 cas avaient été signalés et que l'Unité n'était actuellement pas en mesure de faire face à la demande élevée dont ses services faisaient l'objet. Cinq membres de la police des Nations Unies partagent des locaux de l'Unité avec des agents de la police et de la gendarmerie nationales ; en tout, 9 des 30 membres de l'Unité sont des femmes. Bien qu'elle soit dotée d'un mandat national, l'Unité ne peut opérer qu'à Bangui

et éprouve beaucoup de difficultés à conserver son personnel. Il convient en outre de noter que, jusqu'à présent, aucune des affaires qui lui ont été confiées n'a débouché sur une mise en accusation ou une procédure de jugement. À ce jour, trois des six magistrats internationaux de la Cour pénale spéciale sont des femmes, mais on ne compte que des hommes parmi les magistrats nationaux. Un réseau national de protection des victimes et des témoins de violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment liées au conflit, est en cours de création. Le Groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information concernant les violences sexuelles liées aux conflits se réunit tous les mois pour échanger des informations et décider des interventions à mener ;

- Les femmes ne représentent que 20 % des bénéficiaires des projets de lutte contre la violence de proximité et des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et 40 % des bénéficiaires des programmes de stabilisation ;
- Bien que la MINUSCA ait mis au point une stratégie visant à assurer la parité femmes-hommes dans ses effectifs, les femmes ne comptent que pour 24 % de ses membres (elles représentent 29 % du personnel recruté sur le plan international, 17 % du personnel recruté sur le plan national et 20 % des cadres supérieurs). Qui plus est, cette stratégie, dont la mise en œuvre se heurte à de nombreux obstacles, ne s'applique pas aux membres du personnel en tenue.

Les représentants d'ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts, et du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ont donné lecture de certaines recommandations portées à l'attention des participants lors de l'exposé récapitulatif, qui sont résumées ci-après :

- Dans la prochaine résolution sur la République centrafricaine, le Conseil de sécurité devrait conserver et étoffer les dispositions relatives à l'égalité des genres énoncées dans sa résolution [2387 \(2017\)](#). Il devrait notamment s'inquiéter vivement de la faible représentation des femmes dans les structures nationales de prise de décisions et dans l'Initiative africaine et du peu d'influence qu'elles y exercent, et souligner qu'il importe de faire participer les femmes au processus de paix et aux consultations connexes, aux activités des comités locaux pour la paix créés par le Ministère de la réconciliation nationale, aux prochaines élections, à la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, et aux activités de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration et aux travaux ayant trait à la réforme du secteur de la sécurité, à la lutte contre la violence de proximité et à la justice transitionnelle ;
- Les membres du Conseil de sécurité devraient, à titre collectif ou individuel, encourager le Gouvernement centrafricain à actualiser son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Il faudrait par ailleurs que le Gouvernement collabore avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit en vue de publier un nouveau communiqué conjoint et de nouveaux engagements assortis de délais et que les acteurs non étatiques soient vivement encouragés à prendre des engagements analogues ;
- Le Conseil de sécurité devrait exhorter les autorités nationales à fournir à l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants un appui opérationnel durable, notamment en lui affectant des crédits, et à veiller à ce que toutes les instances judiciaires

compétentes soient saisies des affaires traitées par l'Unité, en collaboration avec le Procureur de la Cour pénale spéciale ;

- Les Coprésidents du Groupe informel d'experts devraient demander au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine de présenter un point informel sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution [2399 \(2018\)](#). Ce comité, qui a désormais autorité en matière de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, devrait envisager d'inscrire sur la liste les chefs ex-Séléka et anti-Balaka pour ce type de violence.

Les Coprésidents ont clos la réunion en remerciant de leur participation le Représentant spécial du Secrétaire général, la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies, et se sont engagés à donner suite aux recommandations.

---